



COMPTES 2023 DE LA SFA Exposé du trésorier

Le trésorier a commencé son exposé en annonçant que le **résultat négatif affiché d'environ 3 700 € est relativement proche de l'équilibre**, après trois exercices lourdement déficitaires au cours desquels la SFA a consommé plus de 100 000 € de réserves.

Même si le résultat réel – pour des raisons qui vont être précisées ultérieurement – est en fait presque équilibré, il s'agit de la conséquence d'une conjonction de facteurs favorables inattendus dont on a toutes les raisons de penser qu'ils ont peu de chances de se reproduire. Le résultat 2023 bénéficie en effet de **deux « divines surprises »** :

- Le **don de 10 000 € du cabinet d'architecture 2BDM** – qui doit en être chaleureusement remercié – qui est à l'origine de l'essentiel du redressement de nos comptes ;
- Une **subvention de la région Bourgogne -Franche -Comté de 6 832,34 €** arrivée en toute fin de l'année 2023 absolument **imprévue** puisque la SFA n'avait reçu qu'un simple accusé de réception.

Donc, même si l'exercice 2023 comporte d'autres motifs de satisfaction, il convient de tempérer une vision trop optimiste des perspectives financières de la SFA car à court terme comme à moyen terme, on a des raisons de rester prudent voire inquiet

2023 un exercice marqué par des + et des –

Du côté des charges, on remarque :

- Une **baisse des charges salariales** consécutives au recrutement de deux nouveaux permanents ne bénéficiant pas – encore – d'importantes bonifications d'ancienneté ;
- Une **forte croissance des frais généraux** qui s'explique par des dépenses d'informatiques qui n'avaient pas – en dépit de multiples relances – été facturées en 2022, ainsi que d'une augmentation assez forte des honoraires due pour une part au changement de cabinet comptable (Il y a eu facturation de frais de sortie tandis qu'il a fallu payer les honoraires d'un premier cabinet avec lequel on n'a pas contracté du fait de l'inadéquation de ses prestations).
- Sur ce point, il est important de rappeler la décision du trésorier approuvée par le Bureau de procéder au **changement de cabinet comptable**. Les raisons de ce changement sont doubles : d'une part, il s'agit de **tirer pleinement parti du nouveau logiciel de gestion Odoo** qui intègre un logiciel de comptabilité *a priori* suffisant pour une petite structure comme la SFA sans avoir besoin de payer un autre logiciel, ce qui comporte, notamment l'avantage de pouvoir passer de l'écriture comptable à la facture numérisée ; d'autre part, le cabinet Heusse, qui a eu le grand mérite de permettre à la SFA de s'adapter au départ de la comptable interne chargée des écritures, Andrée Demarre pour un coût à peine supérieur, ne l'a finalement pas accompli sa mission dans des conditions satisfaisantes par suite de la remise, toujours trop tardive, des comptes. Le nouveau cabinet choisi WDA (We Do Accounting), sis à Angers, spécialisé pour les utilisateurs d'Odoo devrait donner satisfaction pour un coût moindre, une fois passée la période de mise en route. Il convient de remercier Lorella Pizzighella, à la fois pour avoir su repérer ce nouveau prestataire et s'être pleinement engagée dans la fonction, assez chronophage, de saisie des factures. Cette **remontée des tâches vers le client** est selon le trésorier une tendance générale, étant noté deux points : d'une part, il y a, du fait même de

l'augmentation des transactions sur internet, une multiplication de micro-factures qu'il faut apprendre à traiter, d'autre part la numérisation des factures va faciliter leur traitement automatisé sous réserve de vérification, bien entendu.

- Au niveau des publications si les coûts du BM restent stationnaires d'une année sur l'autre, il n'en est pas de même du volume du **Congrès dont les coûts d'impression ont explosé** en raison d'une forte pagination et du nombre de cahiers couleur, augmentation quelque peu atténuée par la **baisse des frais de routage/affranchissement** consécutive à l'utilisation des tarifs spéciaux pour l'envoi à l'étranger de publication en langue française : le bénéfice de ce tarif suppose que les volumes soient envoyés par la SFA et non par le routeur, ce qui implique un surcroît de travail pour les permanents.
- Dernière observation du côté des charges relative à **l'importance de dépréciations de stocks en 2023**, dont il faut simplement remarquer d'une part qu'elles avaient été anticipées par des provisions qu'il a suffi de reprendre et d'autre part que le **dégonflement de nos stocks a été rendu indispensable par le changement de stockiste** consécutif au retrait d'Epona Actes Sud : Union distribution, dont les prestations avaient le seul mérite d'être bon marché, a été remplacé par une filiale de notre imprimeur Corlet plus souple et surtout en lien fonctionnel avec Faton qui a pris la suite d'Actes Sud pour la distribution de nos publications vendues au numéro.

Du côté des produits, on peut commenter les postes suivants :

- **Le maintien de la subvention de fonctionnement de la DGP à 20 000 €**, dont il faut souhaiter qu'elle perdure malgré les restrictions budgétaires ;
- **L'augmentation du produit des cotisations** qui dépassent même le record de 2021 en raison de la bonne tenue des adhésions de soutien ;
- **La bonne tenue des recettes directes nettes des activités et du congrès** manifestation qui se rapprochent de leur niveau de 2017 ;
- **L'absence de produits financiers**, qu'il n'a pas été possible de prendre en compte pour des raisons administratives mais qui devraient être de l'ordre de 3 000 €, ce qui fait que **le résultat effectif de 2023** soit non de 3,7 k € mais plutôt **de l'ordre de 0,7k€** ;
- **Si les subventions destinées au BM se maintiennent, c'est grâce à l'apport des 3,75 k€** du Centre de recherche universitaire lorrain (CRULH), ce qui est inquiétant c'est la **réduction à 4 263,4 € de la subvention du CNL** qui étaient antérieurement de l'ordre à 7 à 8 000 € : les perspectives d'évolution et en particulier le changement de maquette devraient, on peut l'espérer, nous ramener au niveau antérieur
- On a déjà parlé des **dons** dont la **hausse substantielle** cette année est due à la générosité exceptionnelle de **2BDM**.

Des inquiétudes persistantes à court et moyen termes

Maintenant pourquoi, malgré ces résultats à première vue plutôt convenables, faut-il, selon votre trésorier, rester inquiet s'agissant des perspectives à court et moyen terme de la SFA ? C'est parce qu'il existe des facteurs négatifs qui apparaissent à l'examen de certains autres tableaux distribués avec le compte de résultat.

A considérer le **Bilan**, on relève notamment - outre les fortes diminutions de notre total de bilan comme de nos valeurs disponibles qui sont la conséquence de nos pertes massives des trois derniers exercices – les signaux préoccupants que constituent au passif :

- **L'augmentation de la ligne charges à payer et créditeurs divers** qui retrouve son niveau élevé de 2020 s'explique en particulier par les **charges prévisibles de développement**

informatique dues à des exigences souvent plus pointues qu’initialement prévues, ce qui va peser assez lourdement sur les comptes 2024.

- **La baisse des produits constatés d’avance**, c’est-à-dire en particulier des subventions versées avant la publication des ouvrages. Le changement le plus net intervenu depuis 2017 consiste dans **la propension** des collectivités et organismes territoriaux **à ne subventionner** - quand elle le font - **que le volet publication**. La subvention n’est plus versée, bien souvent, l’année N de tenue du Congrès mais en l’année N+2 de la parution des actes avec deux conséquences défavorables : c’est bien sûr un **décalage de trésorerie** mais c’est aussi un **facteur d’incertitude** comme en témoigne la réception tardive de la subvention de la région Bourgogne Franche-Comté qui, faute de notification de l’attribution, est pour ainsi dire sortie de nulle part.
- Le **tableau Subventions & Dons** illustre parfaitement ces inquiétudes à court terme s’agissant des **subventions au congrès** puisque pour les deux derniers congrès à paraître **en 2024 et 2025** nous ne pouvons compter que sur deux subventions d’un montant total de **8 500 €**.

Cette inquiétude constitue le « **testament** » de **l’expert-comptable sortant** qui, commentant la transmission des comptes, a tenu à attirer l’attention de la SFA sur le point suivant :

Au 31 12 2023, les seules subventions à passer en produits sur les congrès à venir s’élèvent à 8 500 € pour les deux années à venir (5 en 2024 et 3.5 en 2025)

Toutes choses égales par ailleurs il pourrait donc manquer 30 K€ de produits en 2024

Les baisses des subventions nécessitent à mon sens une modification du modèle économique de l’association qui, si elle ne veut pas disparaître, devra s’orienter vers une augmentation des activités payantes »

Pour le trésorier, l’augmentation des « activités payantes » préconisée par le comptable sortant n’est pas évidente. Ainsi le tableau des marges d’activité s’il montre des résultats honorables se rapprochant des produits obtenus en 2017 et 2018 témoigne aussi du **probable plafonnement des ressources qu’il est possible de tirer des activités** d’autant qu’il n’est pas sûr qu’il soit possible d’augmenter des tarifs déjà élevés dont le Bureau a acté dans une séance récente des lignes directrices à valeur indicatives figurant dans le tableau ci-dessous .

TARIFS DE BASE (adaptables selon le contexte)								
	Congrès	Journée Congrès	Journée OPTION Congrès	WE=2,5 jours	1 JOURNÉE WE	SORTIE 1 JOURNEE	1/2 journée	
Individuel	220	65	50	130	60	55	30	
Couple	310	100	75	195	90	85	45	
non sociétaire	250	80	65	160	75	70	45	
Jeune	80	25	20	50	25	22	15	
Jeune non sociétaire	100	35	30	70	35	32	25	
RATIO COUPLE/INDIVIDUEL	1,4	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
RATIO JEUNE/INDIVIDUEL	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5
DIFFER NON SOC/SOC IND	30,0	15,0	15,0	30,0	15,0	15,0	15,0	15,0
DIFFER JEUNE NON SOC/IND	20,0	10,0	10,0	20,0	10,0	10,0	10,0	10,0

Seuls pourraient sans doute être ajustés les droits d’inscriptions au voyage qui semblent relativement bas.

L’expert-comptable saisit l’occasion de ces remarques de court terme par le rappel de questions en suspens en rappelant que :

« *D’une manière plus globale*

1. *A votre demande, nous n’avons pas modifié le système des provisions et produits constatés d’avance sur les volumes congrès. Ce système antérieurement mis en place mélange la*

comptabilité budgétaire et générale, nuit à la clarté des comptes et n'est pas conforme aux principes comptables ;

2. *A votre demande, nous n'avons pas poursuivi le questionnement de la soumission de l'activité à la TVA. »*

A cet égard autant le trésorier émet, à ce stade, des **réserves sur l'étude du passage à la TVA** pour un organisme associatif du moins tant que l'Administration fiscale ne soulève pas la question, autant il estime que, si le nouveau comptable confirme l'opinion du cabinet sortant, la **modification du système de provisionnement des actes du Congrès** sera proposée au Bureau, dès lors qu'elle n'affecte pas la solvabilité de la SFA.

Les défis à moyen terme

Mais pour terminer cet exposé le trésorier voudrait évoquer deux problèmes de moyen terme : la volatilité des subventions locales voire leur évaporation ; la diminution des abonnements et partant celle de la diffusion des publications de la SFA.

- En ce qui concerne la **régression des subventions locales**, la SFA souffre d'abord de la **diversité des interlocuteurs** selon les régions : Archives, Antiquités et objets d'art, Monuments historiques et même Archéologie, d'autant que l'appellation même de la SFA est « misleading ». À cela s'ajoute, la **multiplicité des collectivités** concernées Régions Départements, Municipalités sans compter les DRAC qui ne sont même pas toujours intéressées et sur lesquelles Paris n'aurait pas de prise ... En outre **de nombreuses collectivités annoncent ne plus vouloir financer le volet « manifestation »** (ce qui est, il est vrai, défendable car c'est un volet excédentaire.) et sont de moins en moins généreuses pour les publications : pourquoi feraient-ils un effort alors que la publication de l'ouvrage est déjà lancée, ce qui en fait des « free riders », des « cavaliers clandestins » pour reprendre une expression classique en économie. Nous allons voir les départements et les collectivités territoriales en ayant déjà décidé d'y tenir un congrès, ce qui ne les incite pas à mettre la main à la poche.
- L'autre sujet de préoccupation reste la **diminution tendancielle du produit des ventes d'ouvrages** sous forme de ventes directes et d'abonnements à la fois pour les personnes morales et les personnes physiques. Certes le tassement entre 2022 et 2023 résulte essentiellement du recul des ventes directes due au **changement du mode de distribution**, mais la diminution des abonnements reste une préoccupation à moyen terme. A cet égard, le trésorier estime que, plus que jamais, il convient d'étudier **la possibilité d'une diffusion numérique des publications**. Après le constat de la mission pilotée par Jean Mesqui que la présence sur les plateformes actuelles de type Cairn ne garantissait pas des ressources suffisantes, la diffusion - au N° ou à l'article - est une possibilité évoquée par Etienne Hamon dans son rapport pourrait être à nouveau remise sur le métier par le groupe de travail d'autant que la diffusion devrait être facilitée par le site et la nouvelle informatique de gestion de la SFA. Toute la question est d'apprécier l'impact d'une diffusion numérique - *a priori* sous forme de PDF-, au demeurant indispensable pour renouveler l'audience des publications de la SFA, sur les ventes papier.